

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariats de la Communauté urbaine avec des structures de l'économie solidaire en matière de gestion des déchets - Subventions 2010 - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N°2009/0807 en date du 27 novembre 2009, la Communauté urbaine a formalisé des conventionnements pluriannuels (2009-2011) avec 8 structures de l'économie solidaire, qui poursuivent, de par leur cœur d'activité ou de par leur implication éco-citoyenne, les objectifs de tri et de valorisation des déchets fixés par la Communauté urbaine.

1- Rappel du cadre partenarial

Les structures partenaires de la CUB sont des structures associatives, située dans le champ du secteur non marchand, et intervenant dans le cadre de l'action sociale communale. Elles bénéficiaient, jusqu'en juin 2008, d'un accès gratuit au centre de recyclage de Bordeaux Latule.

- Il s'agit de structures situées sur la CUB et ayant pour cœur de métier la collecte de déchets, tels que les encombrants (Régie de quartier de Bacalan).

- D'autres structures caritatives, associations reconnues d'utilité publique, ont pour objet la collecte de denrées alimentaires ou d'objets, ainsi que leur réemploi par le don à des personnes en situation d'exclusion ou la revente à tarif social (Bordeaux Services Solidarité, Secours Populaire Français, Banque Alimentaire, Paralysés de France, Restaurants du cœur...)

- Enfin, ces partenaires peuvent être des structures de l'insertion par l'activité économique agréées par l'Etat, et sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif, qui agissent dans différents secteurs d'activité afin de réinsérer des personnes (Arcins Environnement Services, Arcins Entreprise...).

Le conventionnement entre la Communauté urbaine et chaque structure, pour une durée de 3 ans (2009 à 2011 inclus) précise les obligations réciproques de la CUB et des structures. Il est prévu qu'une subvention soit versée annuellement à chaque structure remplissant les conditions d'éligibilité. Au-delà d'une compensation financière ponctuelle, l'objectif de l'aide apportée par la Communauté urbaine, est de contribuer de façon

croissante aux actions menées par ces structures en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des déchets : ces actions peuvent porter sur des initiatives de sensibilisation, de communication auprès des bénévoles ou des habitants, des achats de matériels (machines de pliage, de broyage, de compostage...) et toutes autres propositions d'actions innovantes.

En contrepartie des aides attribuées par la Communauté urbaine, les structures bénéficiaires seront donc amenées à développer un plan d'objectif de progrès de gestion des déchets collectés prévu à l'*Article 5* du projet de convention et adapté à chaque structure. Il sera formalisé et validé en commission d'attribution des aides.

Une commission d'attribution des aides, présidée par l'élu en charge de l'économie sociale et solidaire, composée des services communautaires concernés (Direction des Projets Economiques, Direction Opérationnelle Environnement, Direction des Aides Publiques) et de la structure représentative de l'économie solidaire (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique), est chargée de suivre annuellement, les conventions de partenariat proposées avec chaque structure, d'évaluer et de contrôler l'utilisation des aides.

2- Partenariats pour l'année 2010

Suite à la commission d'attribution des aides qui s'est tenue le 23 septembre 2010, voici les demandes transmises pour cette année :

- **L'Association des Paralysés de France** : association reconnue d'utilité publique depuis 1933, l'association récupère des vêtements et objets pour en faire bénéficier des personnes en situation de handicap moteur. L'association doit gérer 10,5 T de déchets par an. Elle envisage de mener une action spécifique pour la valorisation des textiles, et demande pour cela une aide de 845 € de la CUB en 2010.

- **Bordeaux Services Solidarité** est une association bordelaise créée en 1993 comptant 300 adhérents et 17 salariés, qui permet aux personnes en grande difficulté sociale de se réinsérer par le travail. L'association doit traiter 90 T de déchets annuellement (bois, déchets verts, plastique, ferraille, alimentaire) ; elle est confrontée à une hausse marquée (appels croissants de partenaires sociaux) et souhaite engager des actions de tri et de valorisation de ces déchets. Le soutien demandé à la CUB est de 15 000 € en 2010.

- La **Régie de Quartier Habiter Bacalan**, créée en 1997, mène des activités de production (entretien d'immeubles, de collecte d'encombrants, entretien d'espaces verts) et de médiation dans les quartiers Nord de Bordeaux (édition de journaux notamment). Elle est affiliée au Comité National de Liaison des Régies de Quartier et a compte 20 adhérents, 45 salariés. Elle doit traiter 546 T de déchets par an (DIB et déchets verts). La Régie souhaite diversifier ses activités et faire porter ses efforts sur l'incitation des habitants au tri de leurs déchets et au compostage ; elle développe pour cela un projet avec Mesolia Habitat et la ville de Bordeaux (opération de compostage, sur un ensemble d'immeubles). Suite à une opération test (20 habitants volontaires), l'objectif est de pouvoir toucher à terme 360 appartements, soit 700 à 1 000 habitants. Le soutien financier demandé à la CUB est de 30 000 € en 2010.

- **Arcins Entreprise** est une entreprise d'insertion agréée, sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif. La structure a pour but de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté à travers des activités d'entretien d'espaces verts ; l'activité est basée sur le territoire de la CUB. Elle compte 12 salariés (6 encadrants et 6 employés en contrats d'insertion). Elle a à gérer 90 T de déchets verts annuellement. La structure a déjà engagé des actions exemplaires afin de diminuer le tonnage (broyeur de végétaux, sensibilisation des partenaires et du personnel, techniques d'intervention d'entretien adaptés : réduction des fréquences et augmentation des hauteurs de tonte, utilisation des broyats comme rétenteur d'humidité et limitateur de pousse d'adentices...). Elle sollicite une aide de la CUB de 3 000 € en 2010, dans le but de poursuivre et développer ces actions : communication renforcée auprès des partenaires, actions de sensibilisation du personnel, achats d'équipements (outils de tonte autoportés et autotractés de kit mulching).

- La **Banque Alimentaire** a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage par la collecte de denrées alimentaires. L'association mène aussi des actions d'information-communication (cuisine-mobile...). Elle regroupe, en Gironde, 139 adhérents et 13 salariés. Les volumes de déchets à traiter sont en forte augmentation (environ 77,5 T dont en majorité des déchets alimentaires et du carton). L'association met en place des actions de tri au niveau des distributeurs, des outils pour le recyclage du carton (benne), et développe des liens avec des sociétés animalières et éleveurs, ainsi qu'un projet d'exploitation agricole dans le Pays Médoc (action de réinsertion sur cette exploitation, et achat de composteur pour alimenter ces terres). Cependant, la Banque Alimentaire nous alerte sur l'augmentation exponentielle des déchets alimentaires en provenance des grandes surfaces, ce qui provoque de fortes perturbations pour le fonctionnement de l'association. La Banque Alimentaire sollicite la CUB, pour contribuer au financement de ces actions, à hauteur de 6 000 € en 2010.

- **Arcins Environnement Services**, créé en 1994 à Bègles, est un Atelier Chantier d'Insertion agréé pour 26 postes, qui porte 3 chantiers d'insertion dont l'activité est l'entretien d'espaces verts et naturels. La structure compte 10 adhérents et 35 salariés. Pour pouvoir mieux valoriser ses déchets verts, elle s'est dotée d'un broyeur de végétaux et peut ainsi recycler les copeaux produits par dispersion au pied des plantations. Cette action permet de diminuer le volume de déchets, économiser l'eau et préserver les sols. L'aide demandée à la CUB est de 1 500 € en 2010.

- Le **Secours Populaire Français** est une association reconnue d'utilité publique et agréée de jeunesse et d'éducation populaire. Elle rassemble plus de 20 000 adhérents, 852 bénévoles et 11 salariés en Gironde dans le but de venir en soutien des familles les plus fragilisées. Les déchets traités annuellement (cartons, alimentaires, divers) représentent 37 T. L'association met en place des actions d'information et de sensibilisation auprès de ses bénévoles et de ses bénéficiaires, pour avancer dans une démarche de tri et de valorisation. Le soutien financier demandé à la Communauté urbaine est de 3 900 € en 2010.

- Les **Restaurants du Cœur** sont une association loi 1901, agréée comme Atelier Chantier d'Insertion pour 26 postes en insertion, gérant 2 chantiers d'insertion. La structure a déjà engagé plusieurs actions en faveur du recyclage et de la valorisation des 4 T de déchets annuelles (tri entre cartons, plastique, verre, ferraille...). Quant aux déchets alimentaires (fruits et légumes), ils sont récupérés par le Jardin du Cœur qui les valorisent en compost. En 2010, l'association a investi dans un broyeur de végétaux thermique, et dans des

toilettes sèches permettant de réutiliser les broyats. Elle a aussi le projet d'acquérir un mobil-home pour accueillir les salariés en insertion lors des actions de sensibilisation-formation à l'agriculture biologique. La CUB est sollicitée à hauteur de 3 300 € en 2010 pour participer à ces actions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les bilans 2009 et les demandes transmises par les 8 structures de l'économie solidaire en 2010 sont conformes au cadre prévu par les conventionnements 2009-2011, formalisés suite à la délibération du Conseil de Communauté N°2009/0807 en date du 27 novembre 2009,

DECIDE

Article 1 :

l'attribution d'une subvention de 845 € à l'Association des Paralysés de France,
l'attribution d'une subvention de 15 000 € à Bordeaux Services Solidarité,
l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la Régie de Quartier de Bacalan,
l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Arcins Entreprise,
l'attribution d'une subvention de 6 000 € à la Banque Alimentaire,
l'attribution d'une subvention de 1 500 € à Arcins Environnement Services,
l'attribution d'une subvention de 3 900 € au Secours Populaire Français,
l'attribution d'une subvention de 3 300 € aux Restaurants du Cœur.

Article 2 : le règlement des 8 subventions précitées sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011**

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011

M. FRANCK MAURRAS